

Macron vous propose de calculer avec quelles indemnités vous allez vous faire virer

écrit par Gros Louis | 6 novembre 2017

Calculez avec combien vous allez vous faire virer !

Le gouvernement vient de mettre en ligne un simulateur assez génial qui permet en maximum 3 clics de savoir combien cela va coûter à un employeur de virer un collaborateur y compris de façon abusive, car c'est là bien évidemment tout l'intérêt des réformes du code du travail et des ordonnances passées.

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/bareme-indemnite-prudhomales#main>

Si vous avez 20 ans d'ancienneté, vous allez partir, en cas de licenciement abusif, avec seulement... 15,5 mois de salaire. Autant dire presque rien quand vos chances de retrouver un emploi sont presque nulles.

Ancienneté du salarié dans l'entreprise : 39 années complètes

Indemnité minimale : 3 mois de salaire brut

Indemnité maximale : 20 mois de salaire brut

Dans ce nouveau contexte, les syndicats sont offusqués...

««Totalemt scandaleux !»» tonne Eric Scherrer, le président du Seci-Unsa, le syndicat des employés du commerce et de l'industrie. «Voilà la porte ouverte à tous les abus», s'étouffe de son côté Philippe Nackaerts, secrétaire général du Comité CGT-Chômeurs.»

Les ordonnances amères du docteur Macron sont passées presque dans l'indifférence générale.

Vers des licenciements massifs, vraisemblablement, et les

seniors, c'est-à-dire les plus de 40 ans, devraient être les plus touchés car peu d'employeurs risquent d'avoir envie de se les garder pour mieux les payer encore 25 à 30 ans... et vu que cela ne coûte presque plus rien de virer, il n'y a plus de quoi se gêner !

Avec l'entrée en vigueur des ordonnances, c'est tout un champ de productivité par les licenciements peu coûteux qui s'ouvre devant les yeux ébahis des entreprises.